

LES MISSIONS DE LA SPGE : VOYONS ÇA DE PLUS PRÈS

Dans sa volonté de protéger les ressources en eau, la SPGE doit relever plusieurs défis. Elle a des missions bénéficiant d'une eau propre et consommable chez eux et, que celle qui repart ensuite dans la nature ne pollue pas l'environnement. Cela passe bien sûr par la sensibilisation. La SPGE doit informer les citoyens sur l'importance de la protection de l'eau.

> 1. L'assainissement

La SPGE a une première mission, c'est **l'assainissement des eaux usées**, c'est-à-dire le "nettoyage" des eaux sales qui

sortent des maisons et des usines. Pour cela, la SPGE collabore (travail) avec les intercommunales (plusieurs communes réunies pour gérer certains domaines comme la distribution de l'eau) et finance les investissements d'assainissement comme les stations de dépollution, les collecteurs et les égouts.

LA SPGE A UNE PREMIÈRE MISSION, C'EST L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, C'EST-À-DIRE LE "NETTOYAGE" DES EAUX SALES QUI SORTENT DES MAISONS ET DES USINES.

> 2. La protection des captages

Sa deuxième mission consiste à **protéger les captages**. Les captages, ce sont

les endroits où l'on va puiser de l'eau douce, sous le sol. En Wallonie, 80 % de l'eau du robinet (douce) provient des nappes phréatiques (réserves d'eau dans le sous-sol). Mais on ne

peut pas prendre toute cette eau comme on veut et où l'on veut. La SPGE établit des zones qu'elle répartit en différentes catégories. Selon la



Aujourd'hui, il n'existe plus de mines de charbon en Belgique. Mais on peut encore les visiter et plonger dans la vie des mineurs d'autrefois.

La pose de collecteurs permet de récolter les eaux usées des habitations.



Une fois puisée et traitée, l'eau arrive directement jusqu'au robinet.

catégorie dans laquelle se trouve la zone de captage (A, B, C ou D), on peut puiser plus ou moins d'eau pendant une durée plus ou moins courte. Elle veille aussi à ce que cette eau captée soit saine et non polluée à la source. Elle s'assure par exemple que des polluants tels que des pesticides, des engrais ou d'autres déversements accidentels ne viennent pas contaminer ces eaux propres.

> 3. Le démergement

Enfin, sa dernière grande mission, c'est le **démergement**. Le démergement est un autre type d'assainissement. Il permet d'évacuer l'eau de certains endroits qui

ne sont plus capables de l'absorber. Cela empêche ainsi que les sols ne soient inondés, ce qui causerait de nombreux dégâts. La SPGE a pour rôle de mettre

tous les moyens en œuvre pour que le démergement puisse se faire. Elle construit aussi des égouts pour récupérer les eaux sales dans les villes.



UN PETIT PEU D'HISTOIRE...

Au 19^e siècle en Belgique, et plus particulièrement en Wallonie, notre industrie s'est fortement développée. Notamment avec l'exploitation des mines de charbon (qui se trouvent dans le sol) qui obligeait les ouvriers d'alors à creuser et construire des souterrains. Cela a causé d'importants affaissements (écroulements) de terrain: le sol est fortement descendu à ces endroits car on a retiré de la terre qui n'était plus capable d'absorber l'eau et donc de l'évacuer. C'est pourquoi il a fallu mettre en place le démergement.

